

COMMUNE DE BOISSEUIL

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL (Haute-Vienne)**

Nombre de Conseillers
en exercice : 23
Présents : 20
Votants : 23

L'an deux mil vingt, le 11 décembre, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à l'Espace Culturel du Couzou, sous la présidence de M. Philippe JANICOT.

Date de convocation du Conseil Municipal : 7 décembre 2020

PRESENTS : Mme BEAUGERIE Delphine, M. BIAD Brahim, Mme BOUCHON Véronique, Mme BOURGEOIS Annick, Mme BRAILLON Eliane, Mme COQUEL Laure, M. DOUDARD Christian, Mme HAY Salomé, M. JANICOT Philippe, M. LARROQUE Joël, Mme MOREAU Aurore, M. NARAIN Gino, M. SAUVAGNAC Bernard, M. TOURNIEROUX Vincent, M. VALADON Thierry, M. VILLAUTREIX Joël, Mme WISSOCQ Mathilde, M. BOURDOLLE Philippe, Mme DEBAYLE Michèle, M. EJNER Pascal.

ABSENTS : Mme MOUMIN Manon (Pouvoir à M. JANICOT Philippe), Mme ASTIER Martine (Pouvoir à M. BOURDOLLE Philippe), M. ZBORALA Bernard (Pouvoir à Mme DEBAYLE Michèle).

Secrétaire de séance : M. Joël VILLAUTREIX

Affiché le : 16/12/2020

**16. CONVENTION D'HABILITATION INFORMATIQUE « STRUCTURE »
CONCERNANT LA MISE EN LIGNE SUR LE SITE MONENFANT.FR DE
DONNEES RELATIVES AUX ETABLISSEMENTS ET SERVICES
REFERENCES SUR LE SITE DE LA CAF**

Pour accompagner et informer les familles, la Caisse des Allocations Familiales (CAF) a créé le site www.monenfant.fr.

Ce site vise notamment à faciliter les recherches des familles en matière d'accueil d'enfants en leur permettant de disposer d'une information personnalisée sur les différentes offres existantes quel que soit leur lieu de résidence ou de travail. Ce site recense la quasi-totalité des structures d'accueil et des services d'accompagnement des familles financés par les allocations familiales.

Il est prévu de mettre à jour les données relatives aux établissements d'accueil par des informations portant sur les modalités de fonctionnement des établissements notamment.

Pour ce faire un espace professionnel est mis à disposition des partenaires autorisés à renseigner ces informations et une convention d'habilitation informatique entre la CAF et le fournisseur habilité à renseigner les informations doit être signée.

Ainsi, afin que le RAM de Boisseuil puisse mettre en ligne des informations relatives à son fonctionnement il convient de signer cette convention avec la CAF.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **d'autoriser le Maire à signer cette convention d'habilitation informatique avec la CAF ainsi que tout document devant intervenir dans ce cadre,**
- **de donner au Maire toutes autorisations nécessaires aux fins envisagées.**

VOTE 23	POUR 23	CONTRE 0	ABSTENTION 0
----------------	----------------	-----------------	---------------------

Fait et délibéré en Mairie
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures
Le Maire,
Philippe JANICOT

